

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

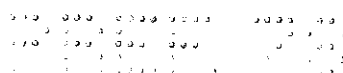
Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8



N° de l'ordre du jour :

**2014.10.19 : Réalisation de la dorsale cyclable du schéma directeur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Délégation donnée au Président pour signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.**

☐ M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des Circulations Douces de Versailles Grand Parc.

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son schéma directeur de circulations douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 90 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant Est/Ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné « la dorsale ».

Cette dorsale sera la colonne vertébrale du schéma directeur des circulations douces et sera réalisée en priorité.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité, principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère des différents sites traversés.

La première tranche de réalisation du plan vélo, intégrant la dorsale a été présenté à la commission des sites du 4 février 2014.

Compte tenu que les aménagements prévus sont assez légers dans la mesure où ils utilisent toujours des tracés de chemins existants, un avis favorable de principe a été émis sur ce dossier, et il a été demandé que ces aménagements soient simplement soumis à déclaration préalable au titre de l'urbanisme, après avis de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites.

Les études de projets sont achevées sur une grande partie de l'itinéraire et les dossiers de déclarations sont en cours d'exécution. Ils devraient être déposés au dernier trimestre de l'année 2014.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de donner délégation au Président, ou à son représentant, pour signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la dorsale cyclable du schéma directeur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des
suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

